Destinataires : Intervenants du programme CanadaGAP

Date : Le 5 juin 2018

Objet : Avis concernant Version 7.1 du Guide de salubrité des aliments pour les produits de serre de CanadaGAP

AVIS

Veuillez prendre note des éclaircissements suivants qui ont été apportés au Guide de salubrité des aliments pour les produits de serre de CanadaGAP (version 7.1, 2018), affiché sur le site Web.

- Afin d'apporter des précisions concernant les micropousses, nous avons modifié le Guide pour les produits de serre de CanadaGAP. Les micropousses qui entrent en contact avec de l'eau après la récolte, quelle que soit cette eau, ne sont pas visées par le programme, et il n'a jamais été prévu qu'elles en fassent partie.

- Remarque : Il ne s'agit PAS d'une nouvelle exception. Lorsque les micropousses ont été ajoutées au champ d'application du programme, les pratiques de production n'incluaient pas l'utilisation d'eau après la récolte; par conséquent, les risques associés n'ont pas été pris en compte dans l'analyse de risque.

- À la section III – Champ d'application, l'introduction se lit comme suit :

  Les Guides CanadaGAP sont conçus pour les exploitations horticoles canadiennes. Ils visent la production, l'emballage (incluant l'emballage sur le site de production et aux postes d'emballage, à la ferme et à l'extérieur de la ferme), le remballage de même que l'entreposage, le commerce en gros et le courtage de fruits et légumes frais.

  Le Guide pour les produits de serre de CanadaGAP vise la production, l'emballage et l'entreposage de **produits de serre frais destinés au marché frais seulement** (voir les exceptions ci-dessous), et non les produits de serre destinés à la transformation. Le Guide s'applique aussi aux exploitations de remballage, de commerce en gros et de courtage de fruits et légumes frais (voir les exceptions ci-dessous).

  CanadaGAP a divisé le secteur horticole selon les groupes de production suivants : Fruits et légumes (Légumes combinés Légumes-feuilles et crucifères; Pommes de terre; Petits fruits; et Fruits de verger et de vigne) et Produits de serre. Prenez soin d'utiliser le ou les guides appropriés à votre production.

Le présent guide s'adresse aux exploitations de production, d'entreposage et d'emballage de :

Tomates, concombres, poivrons, aubergines, légumes-feuilles (y compris les micropousses), herbes fraîches, fleurs comestibles et fraises en serre.

À L'EXCEPTION DES SUIVANTS :

- **Micropousses lavées, convoyées, refroidies ou rincées (toute utilisation d'eau après la récolte).**

Le présent Guide s'applique au remballage, commerce en gros et/ou courtage des produits de serre, À L'EXCEPTION DES SUIVANTS :

- **Germinations**
- **Fruits et légumes frais dans des contenants scellés hermétiquement**
- **Fruits et légumes minimalement transformés**
- **Micropousses lavées, convoyées, refroidies ou rincées (toute utilisation d'eau après la récolte)**

- D'autres précisions sont fournies aux sections 7 et 15.

Section 7 :

Pour les légumes-feuilles, les micropousses et les fines herbes SEULEMENT :

❒ La personne responsable utilise de l'eau **potable** pour remplir les bassins de flottaison qui servent à la culture de laitues/herbes flottantes.

❒ La personne responsable utilise seulement de l'eau **potable** pour l'irrigation, la fertigation et la chimigation.

Section 15 :

Eau pour le convoyage et le lavage des produits de serre *(Passez à la prochaine sous-section : Eau de rinçage final, si celle-ci est sans objet.)*

REMARQUE : Les micropousses NE peuvent PAS être lavées, convoyées ou refroidies (toute utilisation d'eau après la récolte est interdite).

! ❒ **L'eau** servant à remplir ou à réalimenter les canaux de convoyage, les bassins de réception, les bassins, les tambours ou les fosses **est potable**.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

Eau de rinçage final *(Passez à la prochaine sous-section : Eau de nettoyage, si celle-ci est sans objet.)*

REMARQUE : Les micropousses NE peuvent PAS être rincées (toute utilisation d'eau après la récolte est interdite).

! ❒ Si l'eau qui sert au refroidissement, au convoyage ou au lavage des produits de serre ne demeure pas potable, la personne responsable effectue un **rinçage final à l'eau potable**.

Les versions à jour des guides sont disponibles à l'adresse suivante : www.canadagap.ca/fr/manuals/downloads/.

Nous vous remercions de votre coopération et nous excusons du contretemps. Pour toute question, veuillez communiquer avec info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.